

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2014

Présidence : Anne Hiltpold

La séance est ouverte à 18h35 en présence de M. Nicolas Walder, Maire, et Mmes Jeannine De Haller Kellerhals et Stéphanie Lammar, Conseillères administratives.

Le Conseil municipal est composé de :

Mmes Elvia Cambier, Marie-Claire Cotillon, Anne Hiltpold, Arlette La Chiusa, Catherine Marti, Denise Martin, Sonja Molinari, Henriette Stebler et Catherine Vaucher, Conseillères municipales

MM. Pierre Baertschi, Stéphane Barthassat, Michel Baud, Bertrand Buchs, Salah Ben Chaabane, Mario Conti, Laurent Coppex, Alain Etienne, Jean-Jacques Gerster, Alain Juget, Pierre Maulini, Frédéric Mino, Patrick Monney, Claude Morex, Patrick Mutzenberg, Sandro Pistis, Stéphane Pollini, Didier Prod'hom, Jean-Marc Richard, Alain Voignier, François Wolfisberg et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

Sont absents ou excusés : Mme La Chiusa et M. Stéphan Pollini

La Présidente ouvre la séance du Conseil municipal en saluant la présence du Conseil administratif, du public et des membres de l'administration communale.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal du 25 février 2014
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
4. Délibération administrative **103-2014 P** : Proposition du Conseil Administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction destiné à l'aménagement de trois couverts deux roues, dont l'un muni d'une borne de recharge électrique
5. Délibération administrative **104-2014 P** : proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction destiné à la transformation des bâtiments sis, 92 et 94 route du Val d'Arve en vue de la réorganisation des activités des services de l'administration, des pompiers et des sauveteurs auxiliaires
6. Délibération administrative **105-2014 P** : proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude pour la reconstruction du centre communal de Carouge (théâtre de Carouge/Atelier de Genève et salle des fêtes) sis rue Ancienne, 37 & rue Joseph-Girard, 13
7. Délibération administrative **106-2014 P** : proposition du Conseil administratif relative au versement d'une indemnité pour solde de tout compte au gérant de l'auberge communale de Carouge
- Propositions des membres du Conseil municipal**
8. Motions
9. Postulats
10. Résolutions
11. Pétitions
12. Questions

La présidente annonce l'absence de M. Pollini et de Mme La Chiusa. MM. Gerster, Morex, Buchs et Pistis sont en retard. Elle signale ensuite que le problème informatique d'accès au serveur a été résolu.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 25 FEVRIER 2014

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de M. Walder

La première communication concerne la réorganisation au Service transports, voirie et espaces verts.

En préambule aux informations que je vais vous donner sur les dernières mesures qui ont dû être prises au STVE, j'aimerais rappeler ce soir l'engagement exceptionnel de toutes les collaboratrices et de tous les collaborateurs de ce service et des autres services également afin que malgré les personnes licenciées et suspendues, des prestations de qualité continuent d'être délivrées quotidiennement à notre population carougeoise. Concernant ce service, je me dois de vous résumer les développements importants de ces dernières semaines.

En premier lieu, la première des trois enquêtes a été terminée conformément à la procédure. Le rapport du juge enquêteur a été transmis aux parties. Le Conseil Administratif a statué et a dû constater que les liens de confiance entre la ville de Carouge et le chef du secteur des ateliers étaient irrémédiablement rompus. Pour votre information et dans les grandes lignes, les violations établies par l'enquête portent sur : en premier lieu, un comportement inadéquat pour un cadre ; en deuxième lieu, une utilisation des ateliers et des collaborateurs subordonnés pour des tâches conséquentes à des fins autres que celles des activités de la ville de Carouge ; en troisième lieu, une absence de gestion de matériel et de stocks et en quatrième lieu, un manquement aux devoirs et à la responsabilité de chef de secteur dans des relations commerciales inadaptées avec une entreprise de carrosserie et de peinture. Le Conseil Administratif a donc prononcé le licenciement de ce collaborateur selon les articles 99 et 100 des statuts.

Pour information, la deuxième enquête portant sur un autre chef de secteur est terminée. Le rapport du juge enquêteur a été remis. Le Conseil Administratif devra statuer sur cette situation dans les prochaines semaines, conformément à la procédure.

Enfin, la troisième enquête portant sur le chef de service, cette fois, est encore en cours. Comme nous l'avons déjà dit au terme de ce processus que le Conseil administratif souhaite clore le plus rapidement possible, nous aurons traité les faits tels qu'ils seront apparus. Une fois cela terminé, la Ville de Carouge tirera un trait définitif sur ce passé et pourra tourner ce service résolument vers le futur sur des bases en phase avec les attentes légitimes à l'égard d'une administration publique.

Pour le futur, justement, j'ai le plaisir de vous annoncer que le recrutement du nouveau chef de service STVE a conduit à la désignation de M. Nils Rademacher qui entrera en fonctions le 1er juin prochain, comme cela avait d'ailleurs été envisagé avant même que toutes ces enquêtes ne soient ouvertes et dans le cadre du départ prévu de longue date du chef de service. Notons que ce recrutement conduit par un organisme externe a analysé plus de 50 dossiers, dont plusieurs de très grande qualité. La candidature de M. Nils Rademacher a été plébiscitée par l'ensemble des acteurs au terme de toutes les phases d'entretiens et de tests conduits. Il vous sera présenté personnellement au mois de mai ou de juin, sachant qu'il est encore actuellement le responsable transport et environnement pour l'ensemble de Migros Genève. Dans cette fonction, il encadre 75 collaborateurs et assure la distribution de l'ensemble des magasins ainsi que la récupération et la valorisation des déchets. La Ville de Carouge est très heureuse d'accueillir dès le 2 juin ou le 1er juin M. Nils Rademacher dont les compétences professionnelles reconnues, tant sur le terrain qu'au niveau administratif et l'aisance des contacts humains basés sur l'affirmation des valeurs et la confiance réciproque constitueront autant d'atouts pour la conduite du service qui lui sera confié. Par ailleurs, suite aux propositions de notre mandataire et après analyse de la situation par le secrétaire général et en accord avec le chef de service désigné, le Conseil administratif vous informera lors du prochain Conseil municipal des mesures organisationnelles qui auront été décidées. Il s'agit pour nous de développer plus encore la transver-

salité et la transparence, tout en simplifiant les structures administratives et en garantissant de bonnes prestations.

La deuxième communication concerne la mise à disposition de vélos électriques pour des entreprises et des particuliers.

La qualité de l'air et une mobilité fluide restent un point faible à Genève, la Ville de Carouge souhaite favoriser le report modal en incitant à l'utilisation de vélos à assistance électrique. D'avril à octobre, en partenariat avec le magasin Sold-Sports, elle prêtera gratuitement des VAE aux entreprises carougeoises pour qu'elles les mettent à disposition de leurs collaborateurs. Le vélo électrique est un moyen rapide, écologique et simple de se déplacer. Il constitue une alternative idéale à la voiture pour les trajets de moyenne distance. Toutefois, la gestion interne, le stockage, le manque de connaissance des modèles et des prix sont des obstacles à leur utilisation, notamment pour les petites entreprises. La Ville de Carouge souhaite lever ces entraves en leur proposant d'en tester gratuitement durant un mois. Quant aux habitants, ils ne sont pas oubliés. Comme chaque année, dès le 5 avril et jusqu'à fin octobre, ils pourront emprunter gratuitement des vélos et vélos électriques sur la Place de l'Octroi. Pour ceux qui souhaitent tester un vélo électrique sur plus d'une journée, ils pourront cette année se rendre à la Maison de quartier du 2 juin au 13 juillet et en disposer d'un maximum de trois jours.

La troisième communication concerne la biodiversité.

L'accès aux semences est de plus en plus limité et la base de notre alimentation est entre les mains de quelques multinationales semencières. Avec le soutien de la Ville de Carouge, la Fondation Pro Specie Rara motive les citoyens à s'engager concrètement et simplement en cultivant des variétés anciennes de tomates sur leur balcon. Dans le cadre de ce projet nommé « Tomates urbaines », cette fondation donne également des conseils et permet à chaque citoyen, même novice en jardinage, d'obtenir des fruits savoureux. C'est ainsi que des semences et des plants de variétés anciennes de tomates seront encore distribués aux Carougeois les 26 mars, 12 avril et 7 mai sur le parvis de l'église Sainte-Croix.

Toujours concernant la biodiversité, je vous informe que nous allons procéder à deux réaménagements d'espaces publics pour accroître cette biodiversité en ville et aller dans le sens de notre engagement vis-à-vis de la Charte Agenda 21 qui je le rappelle, prévoyait entre autres une augmentation de notre surface de plantations fleuries en plantes vivaces à Carouge. J'aimerais rappeler ici que les zones urbaines ont aussi vocation à accueillir la faune et la flore, parce qu'elles offrent des milieux favorables à la biodiversité. C'est particulièrement le cas depuis que l'utilisation de pesticides a baissé et que l'implantation de prairies fleuries a été multipliée. Cette nouvelle gestion du paysage permettra d'améliorer le cadre de vie des habitants, tout en respectant le cycle naturel de la nature, en permettant à la microfaune de s'installer durablement dans nos villes. Enfin, ces espaces nécessitant moins d'entretien, ils devraient également avoir un effet positif sur les comptes de la commune. C'est ainsi que les espaces verts du Rondeau seront réaménagés en ce sens dès le début du mois d'avril, soit après la fin de la floraison des tulipes. Quant à la Rue de la Débridée, qui a bien besoin d'un peu de couleur et de nature, elle verra la partie cailloutée verdier et fleurir dès le début du mois de mai.

La cinquième communication concerne le marché de Carouge. S'il est important d'aménager des espaces pour la faune et la flore dans nos cités, il l'est également de permettre aux grands animaux que nous sommes d'évoluer dans un milieu favorable. J'ai ainsi le plaisir de vous informer que la Ville de Carouge comptera dès le 10 avril prochain un troisième marché. Il se tiendra chaque jeudi soir de 17h à 21h sur la place du Marché et réunira les traditionnels marchands du marché. Il va sans dire que ceux du mercredi et samedi sont maintenus. Ce marché aura lieu de mars à octobre, il est mis en place en coordination avec l'Association des marchands et l'Association des intérêts de Carouge qui souhaitent ainsi dynamiser les activités commerciales dans le centre de notre ville. Plusieurs commerçants se sont d'ores et déjà engagés à rester également ouverts jusqu'à 21h le jeudi soir.

Enfin, la dernière communication concerne le réaménagement de rues. Je vous informe d'une part que les travaux de réaménagement du secteur Acacias-Noirettes ont débuté comme prévu ce mois. Ils seront effectués par étapes et se termineront à l'automne. D'autre part, je peux vous confirmer que nous avons reçu les autorisations pour procéder au réaménagement de la rue Jacques-Dalphin, selon les plans présentés en commission d'urbanisme. Ce réaménagement, je le rappelle, vise quatre objectifs : réduire le trafic et particulièrement le trafic de transit sur cette rue, créer des espaces sécurisés

pour les piétons et spécialement pour les enfants de l'école Jacques-Delphin se rendant à la salle de gymnastique des Charmettes, faire respecter le 20 km/h en améliorant le marquage aux entrées et sorties, et enfin, apporter les améliorations attendues pour les personnes malvoyantes. Nous procéderons d'ici cet été à la mise en place de ces aménagements.

Communication de Mme Lammar

La première communication a trait à la parcelle Similor. J'ai le plaisir de vous annoncer que trois bâtiments de la parcelle Similor Kugler SA au lieu-dit Les Moraines – bâtiments qui donnaient rue du Tunnel et rue Joseph-Girard – ont été acquis par la Caisse de pensions du personnel de la ville de Carouge et par la Fondation du vieux Carouge. Le bâtiment commercial est devenu une propriété de la Caisse de pensions du personnel de la ville de Carouge, tandis que les deux autres bâtiments ont été acquis par la Fondation du vieux Carouge.

La deuxième communication a trait au concours de l'extension de l'école du Val d'Arve. Je souhaitais vous informer que le lauréat de ce concours a été désigné, suite au crédit de concours que vous avez voté il y a quelques mois. Une présentation du projet lauréat est prévue le 2 avril à 17h à Grange-Collomb, à ce titre, une invitation vous a été envoyée ce jour sur CM-Net.

Communications de Mme De Haller Kellerhals

Le Printemps carougeois a lieu au mois de mai. L'un des projets s'appelle « Cucurbita ardens ». Le 17 mai, dès 20h, 25 000 bougies seront allumées sur un périmètre allant des fontaines des Tours jusqu'à la Cour du Triangle. Nous sommes encore à la recherche de bénévoles pour allumer lesdites 25 000 bougies, les installer, et participer à l'élaboration des dessins. Muma décrit volontiers ses projets comme créateurs de lien. Ce projet en particulier est ouvert à tous, toutes générations confondues, dont les enfants dès sept ans. Nous attendons environ 250 participants. Dès le départ, Muma et le Service des affaires culturelles et de la communication ont défini une charte pour ce projet qui devrait être beau, festif, participatif, poétique et gastronomique. C'est ainsi qu'est né Cucurbita ardens, variations multiples autour de la courge. Il y aura une séance d'information ce jeudi 27 mars à 18h30 à la salle du rondeau, à laquelle vous êtes tout à fait invités. On vous encourage vivement à participer à cet événement.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

La première communication concerne le traditionnel 9^{ème} tournoi de football des élu-e-s genevois-e-s, agrémenté cette année d'un 1^{er} tournoi de pétanque, le dimanche 15 juin 2014. Le courrier sera mis sur CMnet et les personnes intéressées pourront s'y inscrire. Elle demande à M. Stéphane Barthassat de se charger, comme chaque année, des inscriptions et de l'organisation.

La deuxième communication concerne le vernissage au Club des aînés qui présente ses desseins et peintures, le jeudi 10 avril à 17h au Centre du Club des Aînés, 18, Boulevard des Promenades.

La troisième communication concerne le journal « alerte 127 ». Quelques exemplaires de ce journal sont disponibles, mais il n'a pas été distribué en 31 exemplaires. Elle invite donc les conseillers municipaux à partager cette publication.

La quatrième communication concerne la démission de M. Sandro Pistis au sein de la Fondation immobilière de la Ville de Carouge. Il sera remplacé par Madame Marie-Josée Naine. En l'absence d'oppositions, le Conseil municipal prend acte de cette nouvelle désignation.

La dernière communication concerne le voyage du Conseil municipal, qui aura lieu du 11 au 13 avril. Des informations seront remises très prochainement.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 103-2014 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DESTINE A L'AMENAGEMENT DE TROIS COUVERTS DEUX ROUES DONT L'UN MUNI D'UNE BORNE DE RECHARGE ELECTRIQUE

M. Walder introduit le sujet. Il s'agit d'une délibération test, qui fait suite premièrement à la motion validée et votée par le conseil qui demandait que nous installions des abris à vélo et qui avait été amendée pour que nous installions une borne électrique pour les scooters électriques et deuxièmement, un autre projet mené par la Fondation immobilière cette fois qui a transformé à la rue des Allobroges un local vélo dans leur immeuble par le centre d'action sociale (CAS). La ville de Carouge s'est engagée à installer deux couverts à vélo au niveau de la rue des Allobroges et un autre devant la poste de Carouge, visant à tester cette structure ainsi que la borne électrique pour les scooters électriques selon la demande du Conseil municipal.

La prise en considération de ce projet est acceptée à l'unanimité.

Entre la discussion immédiate et le renvoi en commission, le bureau propose le renvoi en commission de l'urbanisme.

M. Voignier proposerait un renvoi en commission de l'entretien du domaine public, étant donné que l'on connaît déjà les emplacements et le modèle exposé. Il ne voit donc pas l'utilité d'un renvoi en commission de l'urbanisme.

Mme Molinari pense quant à elle qu'il s'agit bien entendu d'une question qui a trait à l'aménagement du territoire qui fait partie intégrante de la commission de l'urbanisme. Il s'agit d'avoir une cohérence vis-à-vis de ce qui a été fait jusqu'à présent : plan lumière, plan de gestion des affichages, etc. Les couverts à vélo s'inscrivent dans le cadre de l'aménagement de la commune et ont un impact sur d'autres projets traités par cette commission, comme la charte. Elle trouve donc pertinent de renvoyer cette délibération en commission de l'urbanisme.

La proposition de M. Voignier, pour un renvoi en commission de l'entretien du domaine public, est refusée par 9 pour, 15 contre et 1 abstention.

M. Gerster souhaite que les commissaires s'inquiètent du prix de ces abris, chiffrés à 233'000.-. La somme totale se monte à près d'un million de francs. Si d'autres abris sont prévus, les coûts seront très importants. En outre, il remarque qu'il existe des abris préfabriqués bien moins chers et qui satisfassent entièrement aux besoins. Il souhaite donc des explications sur le coût important de ces éléments.

Mme Molinari comprend que les abris proposés aujourd'hui visent à faire un test. Bien entendu, on espère que ces tests seront concluants et qu'il ne faudra pas changer de modèle. Elle veut bien discuter des coûts, mais rappelle qu'il s'agit bien d'un premier essai. Ensuite, concernant le zonage proposé, elle demande aux commissaires de se pencher sur la zone Carouge Est, et notamment les nouveaux quartiers en lien à la zone Emma Kamacher - Fontenette, peu couverts. Enfin, une zone au bord de l'Arve avait fait l'objet d'une demande des habitants. Vu qu'il y a de la place, elle demande à la commission d'étudier la faisabilité d'une implantation en ces lieux.

Mme Stebler soutiendra cette proposition, car pour elle, l'Agenda 21 est l'avenir. Quand il pleut, il est difficile de trouver un abri, les toits étant très étroits. Elle souhaite que ce test marche et qu'il soit étendu partout pour encourager l'utilisation du vélo, ce qui permettrait de réduire les taux de pollution. Aussi, elle invite la commission à étudier la possibilité d'installer des abris de ce type dans l'ensemble des quartiers.

M. Etienne demande à la commission de se soucier de l'intégration esthétique de ces abris dans le paysage carougeois.

M. Baertschi observe que ce projet a l'avantage d'avoir été testé à Bienne. Il est intéressant d'étudier le coût des abris à la lumière de la résistance aux déprédations, car le bon marché peut se révéler très cher. Il souhaiterait donc des informations sur la solidité de cette structure, d'apparence assez robuste pour être faite en inox. Le coût des abris s'explique peut-être par cette résistance.

M. Voignier sollicite les commissaires pour qu'ils se penchent sur l'implantation des couverts aux Allobroges, car il y en a déjà à cet endroit. Il serait préférable, pour une meilleure rentabilité, de diversifier les endroits.

M. Prod'hom souhaite que la commission étudie l'écartement des fourches afin que ces abris soient utilisés par les vélos et ne soient pas squattés par des véhicules motorisés deux roues.

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 104-2014 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DESTINE A LA TRANSFORMATION DES BATIMENTS SIS, 92 ET 94 ROUTE DU VAL D'ARVE EN VUE DE LA REORGANISATION DES ACTIVITES DES SERVICES DE L'ADMINISTRATION, DES POMPIERS ET DES SAUVETEURS AUXILIAIRES

Mme Lammar introduit le sujet.

Pour rappel, en janvier 2012, vous aviez voté un crédit d'étude concernant la réorganisation des locaux de la voirie. Il faut savoir que ce bâtiment a été construit en 2000, et qu'à l'époque, il répondait aux besoins du Service transports, voirie et environnement, des pompiers et des sauveteurs auxiliaires. En 2006, une transformation de ce bâtiment a eu lieu afin de loger le nouveau service construction et urbanisme au deuxième étage. À l'époque, la commune avait un projet pour la création d'une maison de la sécurité dans le PAV, la « maison Bellon », qui aurait abrité les pompiers, les agents de police municipale, les samaritains et les sauveteurs. Plus les mois ont passé, plus on s'est malheureusement rendu compte que ce projet de maison de la sécurité devenait de moins en moins envisageable, vu les problèmes du PAV et l'incertitude relative à la date de la réalisation de ce projet. Étant donné qu'il fallait trouver une solution au vu de la création du nouveau service d'urbanisme, un projet d'étude de réaménagement de ce bâtiment vous a donc été proposé au début 2012. On imaginait alors dans les grandes lignes pouvoir créer une mezzanine pour loger les pompiers et les sauveteurs et ainsi gagner de la place pour y placer le service d'urbanisme. Le projet de récupérer les locaux où logeait le concierge était également prévu. À ce titre, il faut préciser qu'au départ, la présence d'un concierge dans le bâtiment de la voirie 24 heures sur 24 était justifiée par le fait qu'il y avait une salle communale devant être mise à disposition du public et qui dès lors devait être surveillée et fermée. Vu que depuis plusieurs années, cette salle n'existe plus, la présence du concierge sur place n'était plus nécessaire. Voilà en résumé le projet d'étude que vous avez voté en 2012.

Depuis, ce projet a évolué notamment au vu de la convention signée entre la commune de Carouge et l'État de Genève concernant le CEVA, dont une partie prévoit que l'État cédera la parcelle de la fourrière à la ville de Carouge. Dès lors, la possibilité de maintenir cette fourrière qui pourrait créer une sorte de caserne pour les pompiers et les sauveteurs a été étudiée. Moyennant quelques transformations, on peut en effet facilement obtenir un lieu fonctionnel et adapté qui permettra enfin aux pompiers et aux sauveteurs d'accomplir leur mission plus facilement. Il faut savoir qu'actuellement, ils sont parkés au sous-sol de la voirie et ont un container au sous-sol et des locaux à l'étage pour se réunir. Il est aussi intéressant de relever que ce lieu pourrait servir à l'Amicale des sauveteurs, l'Amicale des pompiers et le Musée des pompiers qui pourraient par exemple utiliser le hall d'entrée comme lieu d'exposition. Par ailleurs, un nouvel élément a été avancé concernant le service informatique. Il faut savoir qu'aujourd'hui, tous les boîtiers informatiques et les serveurs se trouvent dans une pièce à la mairie qui est parfaitement inhabitée. Elle n'est ni vraiment sécurisée, ni vraiment aérée. Si par exemple, il y avait une inondation, toute l'informatique de la mairie rendrait l'âme. Parallèlement à ce problème, il est intéressant de noter que le Service informatique de l'Association des communes genevoises (SIAG), basé à Carouge et gérant une bonne partie de l'informatique des communes, cherchait depuis un moment des locaux adaptés pour ses machines. L'idée est donc de mettre à disposition du SIAG les locaux libérés par le concierge qui depuis que le produit d'étude a été voté a été relogé à satisfaction afin de créer une véritable salle informatique sécurisée, répondant à toutes les normes et dans laquelle nous pourrions également placer nos installations. Le SIAG est disposé à payer tout l'aménagement de cette salle, à charge pour nous de prévoir le déménagement de nos installations. Ce projet est donc un projet complexe qui a évolué et qui comporte plusieurs objets. En résumé, la première partie de ce projet concerne l'adaptation des locaux du Service transports, voirie et espaces verts avec notamment la création d'un silo à sel extérieur. Cette partie vous avait été présentée en commission. La deuxième partie a trait à l'adaptation des locaux du service d'urbanisme. Actuellement installé à la fourrière, ce service déménagerait dans les locaux du bâtiment voirie au deuxième étage, occupé actuellement par les pompiers et les sauveteurs. En abattant la paroi, ce service serait directement relié au Service constructions, entretien des bâtiments et sports, ce qui répond à une logique et permettra d'améliorer encore la synergie entre ces deux services. La troisième partie traite de la création du local informatique dans l'ancien appartement du concierge dont je viens de vous parler. La quatrième partie s'occupe de l'adaptation des locaux pour les pompiers et les

sauveteurs dans la fourrière. A noter que le projet a été discuté avec les sauveteurs, les pompiers, l'Amicale des pompiers et le Musée des pompiers. La cinquième partie concerne l'adaptation des installations techniques de la galerie du CEVA que l'on va récupérer. Il s'agit en effet de 1'000 m² de galeries au-dessus de la tranchée couverte. Moyennant quelques travaux de peinture, d'éclairage et de création de sorties de secours, on peut récupérer à moindre coût cette énorme surface pour le STVE qui en a besoin. Enfin, la sixième partie concerne l'achat de la parcelle de la fourrière à l'État, selon la convention, soit, à 100.- le m². À ces six éléments s'ajoutent les honoraires des mandataires qui se sont occupés de l'aménagement du bâtiment voirie. À noter que l'adaptation de la fourrière s'effectuera à l'interne, les 2 % du fonds de décoration et les divers pour arriver à un montant de 4'530'000.- qu'il vous est proposé d'accepter ce soir en tant que crédit de construction.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le Bureau propose le renvoi en commission des constructions et logements.

Le projet est renvoyé en commission des constructions et logements.

La Présidente ouvre le tour de préconsultation.

M. Voignier souhaite que cette commission se déroule sur place, en prévoyant éventuellement une double commission afin de visiter les locaux et mieux comprendre les aménagements, car tous ne sont pas en connaissance des infrastructures. Il aimerait aussi que les responsables concernés soient invités à cette séance.

Sachant qu'une réorganisation du STVE est en cours et au vu de l'arrivée d'un nouveau chef, Mme Marti souhaite que l'on tienne compte de ces éléments.

Mme Stebler recommande au Conseil Administratif d'organiser une séance d'information pour les habitants de ce quartier, déjà très bouleversé.

La présidente demande à Mme Lammar de fournir son texte afin que les commissaires disposent de ces détails par écrit.

Mme Lammar lui transmettra volontiers cette présentation et ajoute que ce texte ressort des documents en annexe à la délibération.

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 105-2014 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE POUR LA RECONSTRUCTION DU CENTRE COMMUNAL DE CAROUGE (THEATRE DE CAROUGE/ATELIER DE GENEVE ET SALLE DES FETES) SIS RUE ANCIENNE, 37 & RUE JOSEPH-GIRARD, 13

Mme Lammar introduit le sujet.

Ce projet n'est pas une surprise et fait suite, comme convenu, à la commission toutes commissions réunies qui s'est déroulée le 11 février dernier. Pour rappel, suite au concours voté en 2009, le projet lauréat Swan a été désigné, présenté au Conseil municipal et au public en janvier 2012. Au vu des montants en jeu, il est apparu immédiatement qu'il n'était pas possible pour la commune de construire seule ce théâtre. Il faut également relever que de manière générale, le Théâtre de Carouge draine une population bien plus large que les seuls carougeois et carougeoises et qu'il est normal que la commune n'assume pas seule cette infrastructure. C'est pourquoi depuis la présentation de ce projet au public, le Conseil Administratif avait entrepris des démarches auprès d'entités publiques – notamment l'État ou l'Association des communes genevoises – et privées afin de trouver des partenaires pour ce projet. Pour que ces démarches aient une chance d'aboutir, il fallait un dossier complet, incluant un plan financier précis d'une part et un projet étudié à un stade plus élaboré que celui d'un concours d'autre part. Dès lors, en mars 2013, le Conseil Administratif a proposé au Conseil municipal un crédit d'étude préliminaire. Cette étude est aujourd'hui terminée et vous a été présentée lors de la commission toutes commissions réunies du mois de février. Cette étude a permis de rationaliser les cahiers des charges du Théâtre de Carouge et de la salle des fêtes en collaboration avec les utilisa-

teurs, d'optimiser les plans en développant des solutions architecturales fonctionnelles et économiques et de consolider les estimations de coût, notamment en définissant précisément les besoins en équipements d'exploitation du théâtre de la salle des fêtes et de confirmer la rationalité du projet de démolition-reconstruction du théâtre d'une part et de la rénovation de la salle des fêtes d'autre part. Les coûts de ce projet peuvent donc être estimés à 54 millions pour le théâtre et 8,5 millions pour la salle des fêtes. Ce projet est donc un projet concret et rationnel. En effet, les frais de fonctionnement du théâtre ne seront pas augmentés vu qu'il est prévu de regrouper les activités du théâtre en un seul site, sachant qu'aujourd'hui il y a la salle 57 à la Rue Ancienne, les costumes à De Staël et les décors à Vernier. La reconstruction du théâtre et la rénovation de la salle des fêtes permettront par ailleurs des économies d'énergie estimées à 18 %, ce qui correspondrait à une économie de 10 % de la consommation de l'ensemble des bâtiments de la Ville de Carouge, soit environ 110'000.- par an. Il est par ailleurs très important de rappeler qu'il devient urgent d'avancer avec ce projet, vu que le bail de la Rue Ancienne où se trouve la salle Gérard Carat arrive à échéance le 31 décembre prochain. S'il serait éventuellement possible de négocier avec le propriétaire une prolongation, cela ne sera envisageable qu'avec un projet concret. Par ailleurs, il faut aussi mentionner que si le théâtre de Carouge n'a plus ses locaux à la Rue Ancienne, il ne pourra plus faire de théâtre de création, qui non seulement fait la réputation du théâtre de Carouge, mais draine aussi les subventions de l'État. Sans ces subventions, ce sera certainement à la commune d'augmenter sa participation si nous voulons que le théâtre perdure. Il devient donc urgent d'avancer, raison pour laquelle nous venons ce soir vous présenter ce projet de crédit d'étude. Pour convaincre nos partenaires institutionnels, économiques ou privés de s'engager financièrement pour ce projet, il est nécessaire que la commune envoie un signal fort et fasse un premier pas par le biais de ce crédit d'étude. S'agissant de ces partenaires, il est prévu de solliciter l'État, à raison de 15 millions et le Fonds intercommunal pour un montant de 5 millions. Par ailleurs, la Fondation du théâtre de Carouge s'est engagée à apporter le financement des équipements d'exploitation et du mobilier du théâtre, à hauteur de 13 millions. Selon ce plan financier, la reconstruction du théâtre de Carouge ne coûterait à la commune que 21 millions. Sachant qu'une rénovation et la mise aux normes du bâtiment sont estimées entre 15 et 20 millions, sans pour autant améliorer le fonctionnement du théâtre et résoudre la problématique des locaux de la Rue Ancienne et donc du théâtre de création, ce projet est raisonnable et réaliste. À noter que s'agissant des partenaires financiers, les contacts pris sont actuellement très positifs. Vous avez pu lire encore la semaine dernière dans la presse que Mme Emery-Torracinta affirme que l'État s'engagera pour le projet de reconstruction du Théâtre de Carouge. Quant au Fonds intercommunal, il nous a été dit que ce projet remplissait tout à fait les critères d'attribution.

Au vu de ce qui précède, il vous est donc proposé ce soir ce projet visant à ouvrir un crédit d'étude de 6'350'000.-. À noter encore que dans ce montant figure une somme de 30'592,30.-, un dépassement au crédit du concours de la délibération 80-2009. Pour rappel, ce crédit s'élevait à 595'000.- et avait été prévu pour l'organisation d'un concours d'architecture pluridisciplinaire en procédure sélective à 2 degrés, or, lors de la séance de validation du programme par le jury, il a été décidé à l'unanimité et à la requête non seulement de son président, mais également de la SIA, de modifier la procédure de concours pour lancer une procédure pluridisciplinaire ouverte cette fois et non plus sélective à 2 degrés. Cette procédure offre l'avantage de sélectionner les participants au degré final sur la base de la qualité de leurs propositions du premier degré, et non sur celle de leurs références. Le panel de solutions proposées au maître d'ouvrage est donc plus large et favorise l'émergence d'un projet lauréat de qualité, ce qui a été le cas. Elle permet au jury de formuler des recommandations aux équipes appelées à participer au second degré, pour optimiser les projets selon ses souhaits, ce qui a engendré un dépassement de 30'500.- que l'on vous propose d'inclure dans le crédit d'étude qui vous est soumis ce soir.

M. Baud souhaite donner lecture d'une déclaration de l'UDC avant la prise en considération.

Reconstruire le Théâtre de Carouge, oui, mais avec un financement sérieux

Nous nous sommes penchés avec le plus grand intérêt pour le bien des finances de Carouge sur ce dossier. Nous sommes arrivés à la conclusion que nous ne prendrons pas en considération ce projet. Pourquoi ? Certes, ce n'est pas nouveau, puisque le premier crédit d'étude voté pour l'organisation d'un concours date de 2009. Mais plus que la nécessité des travaux envisagés, c'est le financement qui retient notre attention. En effet, il est précisé que le coût de réalisation atteindra plus de 54 millions de francs pour la partie théâtre et sera réparti de la manière suivante : 21 millions par la commune, 15 millions par l'État, 13 millions par la Fondation du théâtre de Carouge et 5 millions enfin seront supportés par cette bonne poire à boucler les budgets qu'est l'ACG. Le montage financier est rocambolesque. En étudiant de plus près les documents fournis, nous ne trouvons nulle trace d'un engage-

ment sérieux de la part du Canton, tout au plus un intérêt poli de l'ancien magistrat socialiste Charles Beer qui rappelle que l'engagement prioritaire pour l'État est la construction de la nouvelle comédie, scène artistique genevoise qui est un enjeu majeur, ce qui n'est pas le cas du Théâtre de Carouge. Il manque donc 15 millions de francs en réalité. Il manque donc quelques millions de millions de la part de la commune, puisque cette dernière n'a inscrit aux comptes d'investissement que la somme de 7 millions pour les travaux de rénovation. C'est cette dernière qui intéresse les élus UDC. L'UDC Carouge préfère le plan B. Ce crédit d'étude est celui d'une commune qui se croit riche malgré son endettement, gouvernée par des magistrats bobos qui espèrent ainsi laisser une trace chic et bon genre de leur passage aux commandes de la ville.

Pourtant, il y a un autre projet trop vite oublié qui prévoyait une rénovation d'un montant de 20 millions, pourtant inscrite aux investissements 2014. Moins clinquante, certes, mais moins coûteuse pour les Carougeois, puisque s'élevant à 7'000'000.-, les 13 millions restants étant toujours financés par la Fondation du théâtre de Carouge.

De plus, nous sommes face à de grandes incertitudes quant à la nouvelle fiscalité qui sera mise en place très vite par le nouveau conseiller d'État en charge des finances de Genève, à savoir, la taxation au lieu de domicile et non plus au lieu de travail, soit un manque à gagner de plus de 6 millions. Avec la suppression progressive de la taxe professionnelle à hauteur de 17 millions et la taxation des sociétés à hauteur de 13 %, combien de millions vont manquer à Carouge ces prochaines années ? Précisons enfin que selon les dires du maire lors de l'apéritif communal, la population de la commune va augmenter de plus de 10'000 habitants, ce qui entraînera indéniablement des nouvelles structures en termes de crèches, d'écoles, de salles pour les sociétés, j'en passe et des meilleures. Toutes ces raisons font que notre groupe ne soutiendra pas ce crédit d'étude fastueux. Il nous plaît de rappeler notre souci de faire baisser les impôts communaux tout comme la dette, ce qui n'empêche pas d'investir dans les infrastructures nécessaires pour la commune, mais avec un plan financier sérieux, ce qui n'est assurément pas le cas avec ce crédit d'étude. Il est dommage de présenter ce projet aujourd'hui, manquant de garanties fermes et marqué par trop d'incertitudes, nous préférons adopter la voie de la sagesse pour le bien commun de Carouge.

Cela dit, il serait opportun que le Conseil Administratif revienne devant ce constat et avec une nouvelle délibération visant uniquement les transformations de la salle des fêtes. Merci de votre attention.

M. Pistis observe qu'il s'agit ici de raser radicalement le Théâtre de Carouge dans le but de le reconstruire. Cette délibération propose tout d'abord un investissement de 6 millions pour une étude qui paraît bizarre, car la délibération propose des montants comme 62 millions pour reconstruire le théâtre et rénover la salle des fêtes, mais il est précisé que c'est une estimation à + 15 %. Cela représente 9 millions supplémentaires. M. Pistis n'a jamais vu à Genève un crédit maintenu. Pour le stade de Genève, le crédit est passé du simple au double. En outre, cette délibération parle bien d'estimation. Il est donc clair que la démolition du théâtre va coûter environ 100 millions. S'agissant des « partenaires financiers », la délibération parle de la Fondation elle-même qui va investir 13 millions, or cette somme correspond aux subventions que Carouge rétrocède année après année. À cela s'ajoutent des pseudo-financements d'autres parties. Au niveau du Grand Conseil, il n'a vu aucun projet de loi prévoyant des investissements pour la commune de Carouge, hormis des plannings intentionnels. Ce sont pour l'heure des intentions et jusqu'à preuve du contraire, le Canton est fortement endetté et limite les dépenses, M. Pistis ne pense pas que le Grand Conseil ait l'intention d'investir un tel montant. En outre, le MCG estime que pour investir cent millions, les contribuables devraient être consultés, vu toutes les dépenses déjà à leur charge (CEVA, piscine, etc). Pour conclure, M. Pistis signale qu'en 2012, le Conseil Administratif a dépeint le diable sur la muraille : les finances étaient catastrophiques. Les employés de la commune ont été sanctionnés, tout comme les petites associations sous prétexte qu'il n'y avait pas les moyens. Le MCG refusera de voter cette délibération portant sur un crédit illimité.

La présidente rappelle qu'il s'agit ici de la prise en considération uniquement et que les conseillers municipaux pourront ensuite s'exprimer sur le fond. S'il souhaite un référendum, M. Pistis doit d'abord voter la prise en considération de ce projet. Elle rappelle qu'il est possible de s'exprimer avant la prise en considération, mais que règlement demande que ces interventions soient brèves.

M. Buchs sera bref, mais se sent dans l'obligation d'intervenir. Pour lui, le rôle des élus carougeois est de se battre pour qu'un projet passe et pour que le Conseil d'Etat comprenne l'importance de ce théâtre dans le paysage culturel genevois. Il est certain qu'il n'y a pas eu de projet de loi sur ce théâtre, mais il en va de même pour la comédie de Genève. Quand l'Etat décide d'accorder 40 millions à la comédie, il est logique qu'il accepte de verser un montant pour la reconstruction du Théâtre de Carouge. M. Buchs a pour sa part pris son bâton de pèlerin et prié tous les conseillers d'Etat d'accepter un crédit de 10 ou 15 millions pour Carouge. À son avis, on va les obtenir.

M. Etienne indique que le parti socialiste prendra en considération cette délibération, s'agissant d'un dossier en cours depuis longtemps. La commission toutes commissions réunies a réexpliqué la problématique de ce théâtre : organisation, salles, visuel, etc. Tous les éléments ont été fournis et on est ce soir à même de voter cette délibération. Il ne peut accepter ce soir des mots comme « bobos » en parlant des magistrats. Il lui semble impertinent de prononcer de tels propos au sein du Conseil municipal, même s'il s'agit d'une déclaration. Il en va de même pour les « pseudofinancements » : les financements ont été expliqués dans le détail. Il rend donc les commissaires en question attentifs au fait que lorsque l'on parle d'investissements, on donne du travail à des gens. Même si les honoraires des architectes semblent importants, ce sont des bureaux qui génèrent de l'emploi.

M. Barthassat invite le Conseil municipal à voter ce beau projet. Il applaudit l'excellence du travail réalisé et déplore la désinformation de l'UDC et du MCG. Il demande aux auteurs des textes de comprendre ce qu'ils écrivent et à ceux qui en donnent lecture, de comprendre ce qu'ils lisent. La donnée sur le coût du stade, par exemple, est fautive. Il signale à M. Pistis que la seule chose passant du simple au double, ce sont les faillites au sein du MCG.

M. Maulini abonde dans le sens de M. Barthassat. À ses yeux, il fallait bien que les esprits simplistes sortent du bois, ce qui s'est fait : enfin, on sait ce que pensent certains conseillers municipaux, incapables de suivre un projet s'il ne concerne pas leur « dada », l'engagement de policiers. Pour leur part, les Verts entreront en matière et ne craignent pas un referendum, ce qu'il souhaite d'ailleurs à titre personnel.

Mme Stebler a entendu tellement de mensonges et d'inexactitudes qu'il lui paraît difficile d'y répondre. Le budget n'est pas de 100 millions, mais de 54 millions, dont 20 millions seulement seraient pris en charge par la commune de Carouge. Outre l'amiante, ce théâtre présente toutes sortes de dangers techniques. Les acteurs qui jouent presque au quotidien, remplissent le théâtre et font la réputation de Carouge, ne peuvent plus continuer. Investir 20 millions pour rénover et reconstruire dans dix ans lui semble absurde. Ce projet à 20 millions est une chance pour Carouge qui a besoin du théâtre malgré les difficultés. Ce projet fait envie et il faut le soutenir.

Pour M. Baertschi, on va probablement devant un referendum et la population pourra s'exprimer sur une affaire d'une telle importance. La somme de 54 millions donne, certes, « la peur des chiffres ». Cependant, il s'est récemment penché, dans le cadre d'une expertise, sur le bateau « la Suisse », restauré pour un montant similaire. L'Association du patrimoine lémanique a reçu 13 millions. À ses yeux, il convient de prendre au sérieux la Fondation et sa proposition. Concernant ensuite la gestion, laisser les choses en l'état, c'est faire dépérir le théâtre. La nouvelle construction permettra d'économiser beaucoup d'énergie, ce qui doit aussi être pris en compte. En dernier lieu, ce Conseil Administratif reprend un projet déjà sur la table depuis d'autres législatures. Il est pour sa part partisan de renvoyer ce dossier en commission afin que l'on y poursuive la discussion.

M. Monney souhaite répondre à l'UDC et au MCG. M. Pistis n'a pas participé à la commission où la commune s'est engagée à investir au maximum 20 millions. Si, après ce vote de 6 millions, les partenaires ne s'engagent pas, le projet sera retiré. Il n'y a donc aucun risque.

M. Walder note à l'intention de M. Etienne que ce mot « bobo » n'est pas vraiment une insulte : Cela signifie « bourgeois-bohème », or les bourgeois savent compter. Sur ce projet de 53 millions, 13 millions sont pris en charge par la fondation. Celle-ci trouvera des investisseurs privés pour cela, investissements qui ne se feront qu'en cas de reconstruction du théâtre. En outre, les 20 ou 23 millions que coûterait cette reconstruction à la ville de Carouge correspondent peu ou prou au coût des rénovations. Par ailleurs, le Théâtre de Carouge est subventionné à plus de 2 millions par le Canton, car c'est l'un des plus grands théâtres de création du Canton. S'il cesse d'être un théâtre de création, le théâtre ne sera plus subventionné par le Canton. La ville de Carouge devra alors augmenter son subventionnement de fonctionnement. Il serait suicidaire de ne pas aller de l'avant avec ce théâtre qui est l'un des meilleurs emblèmes de Carouge. Pour finir, les petits commerçants sont de plus en plus fragilisés, or le théâtre amène à chaque représentation des clients potentiels dans le quartier. Ce théâtre participe à la renommée de la commune, aussi, M. Walder invite les conseillers municipaux à en tenir compte quand ils discuteront de ce projet.

Mme Lammar est déçue de constater que certains conseillers municipaux n'écoutent pas les introductions que les conseillers administratifs prennent la peine de faire et préfèrent des inexactitudes impor-

tantes. Elle ne voit pas pourquoi seuls 13 millions seraient garantis. L'Etat s'est engagé dans ce projet, même si un montant n'a pas encore été articulé. Le Fonds intercommunal a aussi garanti que ce projet rentrait tout à fait dans les critères d'attribution. Sans se souvenir des termes, elle n'accepte pas les propos de l'UDC qui a qualifié l'ACG de vache à lait. Celle-ci a prévu expressément des sommes à allouer pour des projets intercommunaux de ce type. Ensuite, la remarque selon laquelle les crédits d'étude ne sont jamais tenus est fautive, car tous les crédits d'études depuis Grange-Collomb sont restés dans les montants votés. Elle invite M. Pistis à reprendre les délibérations et corriger ses propos. Enfin, pour ce qui est des incertitudes fiscales évoquées par l'UDC, ces discussions sur la fiscalité sont certes inquiétantes, mais il est illusoire de penser que ces réformes se feront du jour au lendemain et qu'il n'y aura pas de compensations pour les communes lésées par ces réformes.

Mme de Haller-Kellerhals ajoute que les 13 millions que le Conseil de Fondation du Théâtre de Carouge s'engage à trouver ne sont pas les subventions que la Ville de Carouge a versées au Théâtre. Elle trouve même cette diffamation insultante à l'égard des membres du Conseil de Fondation qui, engagés et pleins d'enthousiasme, ont cherché ce montant à l'extérieur auprès d'entreprises et de partenaires privés.

La prise en considération est acceptée par 23 pour et 6 contre.

Entre la discussion immédiate et le renvoi en commission, le Bureau propose le renvoi en Commission toutes commissions réunies.

La présidente ouvre le tour de préconsultation. Le projet est renvoyé en commission toutes commissions réunies.

7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 106-2014 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU VERSEMENT D'UNE INDEMNITE POUR SOLDE DE TOUT COMPTE AU GERANT DE L'AUBERGE COMMUNALE DE CAROUGE

Mme Lammar introduit le sujet.

Cette délibération fait suite à la motion 43-2014 qui invitait le Conseil Administratif à prendre contact avec M. Dosso, gérant de l'auberge communale, dans le but de trouver une solution négociée dans le cadre de la fin de son bail, ainsi qu'au souhait du Conseil Administratif de trouver une solution avec ce gérant pour éviter son évacuation. Cette délibération fait également suite au refus de la pétition 16-2014 qui demandait qu'un appel d'offres soit refait et à l'acceptation de la motion 40-2014 qui invitait le Conseil Administratif à envisager la possibilité de prolonger les délais de date butoir de dépôt des projets et/ou ne pas ordonner d'évacuation avant fin mars 2014 pour autant que M. Dosso laisse entrer les corps de métier dans l'auberge communale.

Je vous épargnerai l'historique de cette problématique, vu que nous en avons déjà parlé longuement durant les deux précédents conseils municipaux, mais souhaite néanmoins relever quelques éléments qui ont abouti à cette proposition.

Tout d'abord, le Conseil Administratif considère que le montant de 236'000.- qui avait été articulé par M. Dosso lors des précédentes discussions n'était pas un goodwill, mais une reprise qui comportait un pas-de-porte et la reprise du matériel de l'ancien locataire. Les différentes correspondances ainsi que la convention de la cession vont dans ce sens. Par ailleurs, selon les pièces que M. Dosso nous a remises – qui démontrent qu'il a bel et bien versé ces 236'000.- –, ce montant fait partie de ses amortissements. Dès lors, ce ne peut pas être un goodwill qui n'est pas amorti. Le Conseil Administratif réaffirme donc qu'il ne souhaite pas entrer en matière concernant un goodwill ou une reprise.

Ensuite le Conseil Administratif tient à affirmer que selon lui, juridiquement, M. Dosso n'aurait que peu de chances à contester le jugement d'évacuation et qu'il serait certainement débouté par les tribunaux. Toutefois, il faut prendre en considération quelques éléments. Si aucun accord n'était trouvé avec M. Dosso, il est certain qu'il agirait devant les tribunaux. Même si les chances de succès apparaissent très faibles, il n'est jamais possible de préjuger d'une décision du tribunal. Cette décision, même en procédure sommaire, prendrait du temps à être rendue. Il faudrait éventuellement que la commune prenne un avocat pour se défendre devant les tribunaux et durant tout ce temps, les nouveaux gérants n'auraient pas pu prendre possession des locaux et effectuer les travaux. Par ailleurs, il

faut relever qu'une évacuation n'est jamais très facile et aurait certainement été la dernière solution et que dans ce cas, il y a fort à parier que M. Dosso aurait laissé ses affaires que nous aurions dû débarasser. Il n'est pas certain d'ailleurs que M. Dosso aurait payé l'évacuation de ses affaires, de sorte que l'on aurait peut-être dû entamer des poursuites. Bref, de longues procédures, du temps, de l'argent perdu, une auberge fermée, de nouveaux gérants qui n'auraient pas pu ouvrir et des clients qui n'auraient pas pu profiter des beaux jours et de la terrasse de l'auberge. Tout ceci, alors que le but de la commune est d'avancer avec ce dossier et que l'auberge de Carouge soit fermée le moins longtemps possible.

Ensuite, force est de constater que dans ce dossier, des maladresses ont été commises par la commune lors des précédentes législatures, en particulier lorsque la commune a accepté en 2004 une sous-location, alors que tous les éléments tendaient à dire qu'elle était illicite, ou alors lorsqu'elle a inscrit le montant de 236'000.- comme condition de transfert de bail. Ces imprudences nous coûtent aujourd'hui cette indemnité.

Afin de trouver une solution et d'avancer dans ce dossier, nous vous proposons donc, conformément à la volonté du Conseil municipal, cette indemnité pour solde de tout compte sans reconnaissance de responsabilité et n'ouvrant en aucun cas un précédent. À ce titre, à l'avenir, afin que ce problème ne se reproduise plus, les baux seront bétonnés et parfaitement clairs en particulier au sujet des good-wills et des pas-de-porte. S'agissant du montant qui vous est proposé, il faut relever que par rapport au montant demandé par M. Dosso, soit les 236'000.-, le montant de 45'000.- est un montant raisonnable, mais qui n'est pas non plus dérisoire. Il s'agit quand même de près de 50'000.- auxquels s'ajoute la gratuité des loyers des mois de mars et d'avril, soit une économie pour M. Dosso de 28'000.-. La ville de Carouge offre donc un mois supplémentaire à M. Dosso pour rester dans les locaux, en plus de ce qui avait été convenu. À noter que M. Dosso qui savait pourtant qu'il devait partir fin mars a toutefois pris des réservations pour le mois d'avril. Cela dit, il est important de relever que cette solution qui vous est proposée ce soir a été le fruit d'une âpre et longue négociation et que M. Dosso l'a acceptée. Son avocat l'a encore confirmé ce jour par courriel. Il faut encore savoir qu'en cas d'acceptation, une convention sera signée avec M. Dosso et que le versement pour solde de tout compte sera effectué comme indiqué dans la délibération à la remise des clés, pour autant que les locaux soient restitués vides et propres le 30 avril 2014. Ce principe a également été accepté par M. Dosso. À noter aussi que si un accord ne devait malheureusement pas être trouvé avec M. Dosso, soit que le Conseil municipal ne vote aucune délibération, puisque l'on est obligé de passer par le vote du municipal, nous devrions aller de l'avant avec l'évacuation et entamer une procédure.

Enfin, j'aimerais insister sur l'importance – une fois n'est pas coutume –, d'une discussion de manière immédiate. En effet, si nous devions renvoyer la délibération en commission, cela remettrait en cause toutes les négociations, vu que pour l'instant la prolongation pour M. Dosso va jusqu'à fin mars et que l'avocat de M. Dosso devrait prendre dès lors des dispositions par-devant les tribunaux pour sauvegarder les droits de son client et dès lors, on devrait partir dans un conflit juridique.

La prise en considération de cette délibération est acceptée à l'unanimité.

Entre la discussion immédiate et le renvoi en commission, le Bureau propose la discussion immédiate.

M. Barthassat remercie le Conseil Administratif de son travail et de son aveu des maladresses passées et présentes. Une faute avouée étant à moitié pardonnée, il invite le Conseil municipal à voter cette délibération.

M. Maulini salue lui aussi la conclusion de cet accord, car c'est toujours préférable à une procédure. Il pense que cette histoire était très mal partie, aussi, si elle donne satisfaction à toutes les parties, ceux qui ont voté la motion sont invités à voter cet accord.

M. Baertschi trouve aussi que cette conclusion une bonne solution. Il est dans l'intérêt de la commune de régler ce dossier de cette façon.

M. Morex corrobore les propos des préopinants. Il se félicite de faire partie de ceux qui n'ont jamais abandonné ce dossier et ont obtenu cet accord en soutenant M. Dosso. Vu les erreurs commises par le passé, la commune s'en sort assez bien.

M. Monney demande si M. Dosso a rendu les documents utiles sur la situation financière de l'auberge.

Mme Lammar répond que oui, le tenancier a également justifié la somme investie de 236'000.-. Il a remis différents documents sur le matériel.

La délibération est acceptée par 24 pour, 1 contre et 3 abstentions.

Vu la motion n° 40-2014 ainsi que la pétition n° 16-2014 du 21 janvier renvoyées en commission des pétitions pour y être traitées conjointement portant sur le même sujet ;

Vu le préavis négatif de la commission des pétitions qui s'est réunie le 6 février 2014 ;

Vu le refus de la pétition par le Conseil municipal du 25 février 2014 ;

Vu la motion n° 43-2014 du 25 février 2014 prise en considération et renvoyée au Conseil administratif demandant de prendre contact avec M. Dosso dans le but de trouver une solution négociée dans le cadre de la fin de son bail ;

Vu les comptes fournis ainsi que les pièces justificatives ;

Vu l'acceptation de l'offre par le gérant M. Dosso qui comporte une indemnité de CHF 45'000 ainsi que deux mois de loyer (mars et avril) ;

Vu que cette offre est conditionnée par la remise des clés au 30 avril 2014 ainsi que des locaux vides et propres, pour solde de tout compte ;

conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal a par 24 oui, 1 non et 3 abstentions

DECIDE

- 1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 45'000.— ; relatif au versement d'une indemnisation pour solde de tout compte du gérant de l'Auberge communale de Carouge ;*
- 2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 2014 en dépense supplémentaire, rubrique 05.318 ;*
- 3. De compenser cette dépense supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.*

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

8. MOTIONS

Il n'y en a pas.

9. POSTULATS

Il n'y en a pas.

10. RESOLUTIONS

Il n'y en a pas.

11. PETITIONS

Il n'y en a pas.

12. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions des membres du Conseil municipal

Réponse de M. Walder à la question de M. Baertschi concernant l'entretien des rives de l'Arve

M. Walder explique que cela a nécessité quelques mois de travail, vu les différents aspects en jeu, dont en premier lieu l'évacuation d'arbres qui bloquent le flux de l'Arve et qui sont accrochés au pont. Il était envisagé de faire cela sous forme d'exercice de la PC, mais la commune n'a pas obtenu les autorisations, ce travail devant impérativement être effectué par des professionnels agréés du fait des risques. Dès lors, un mandat conjoint avec la ville de Genève sera donné à une entreprise privée pour effectuer ce déblaiement. Le deuxième aspect de la demande concernait les tags à plusieurs endroits sur le pont. Une entreprise a été mandatée pour effacer ces tags sur les structures côté Carouge. Enfin, la troisième partie de la demande concernait le nettoyage des rives. Il doit en principe être fait par la DGMP deux fois par année. Le Conseil Administratif lui a rappelé l'importance de procéder à un nettoyage rapidement. Autrement, la ville de Carouge viendra compléter le dispositif de nettoyage. On ne souhaite pas entrer en matière pour le faire, car si l'on commence, on ne s'arrêtera jamais.

Réponse de Mme De Haller-Kellerhals à la question écrite du groupe UDC « Connaissez-vous les chiffres » ?

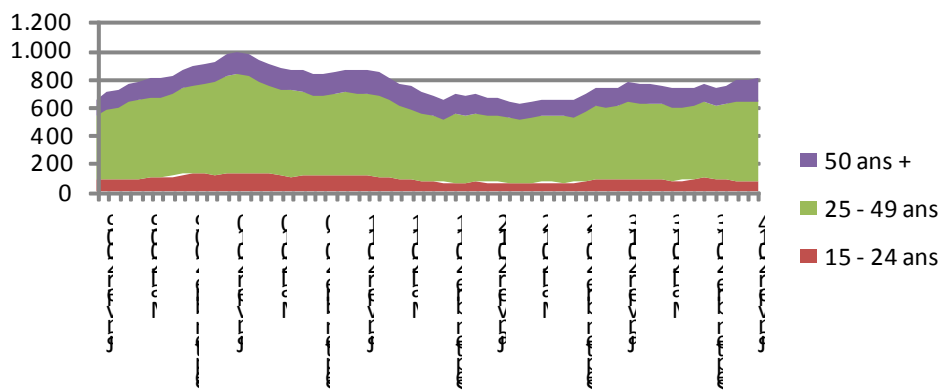
*Madame la Conseillère municipale,
Monsieur le Conseiller municipal,*

J'ai le plaisir de vous communiquer plusieurs chiffres-clé, en réponse à votre demande. Si certaines informations sont naturellement disponibles auprès de l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), ces informations ont, pour bonne part, fait l'objet d'une demande spécifique à l'Office cantonal de l'emploi (OCE) afin d'obtenir les éléments les plus pertinents et les plus récents.

Vous trouverez donc, ci-après, l'évolution sur 5 ans du nombre de chômeurs inscrits pour la Ville de Carouge, selon la classe d'âges. En février de cette année, on dénombre ainsi 70 jeunes entre 15 et 24 ans inscrits au chômage. Ainsi, en rapportant ce chiffre aux 799 chômeurs enregistrés sur Carouge au même moment, on voit que les jeunes chômeurs carougeois représentent 8,8 % de l'ensemble des chômeurs inscrits de la commune. A noter que cette proportion est identique à celle qui s'établit au niveau cantonal.

Le taux de chômage en tant que tel n'est malheureusement plus disponible à l'échelon communal pour des raisons techniques ; c'est pourquoi nous vous présentons le nombre absolu de chômeurs. L'examen des chiffres montre, ainsi que nous l'avions évoqué en Commission des affaires sociales en 2012, que Carouge figure parmi les communes genevoises pour lesquelles le chômage est le plus important (toutes classes d'âge confondues).

Chômeurs inscrits selon la classe d'âge, Ville de Carouge.



Source : Office cantonal de l'emploi (OCE), 07.03.2014

Le Conseil administratif est particulièrement préoccupé par la problématique du chômage et par celui des jeunes en particulier. C'est pourquoi il maintient et développe son action en faveur de la promotion qualifiante des jeunes habitants de Carouge qui ont entre 15 et 25 ans et qui ne sont plus scolarisés. Comme vous le savez, Projets Emploi Jeunes propose un relais entre le monde du travail et les jeunes, cette structure favorisant les occasions de rencontres entre des entreprises et des jeunes motivés, désireux de se former et de concrétiser un projet professionnel. La Ville de Carouge s'engage également à travers le suivi d'apprentis et de stagiaires, ainsi que par la tenue d'une permanence chômage deux jours par semaine au Service des affaires sociales.

S'agissant de l'identification des secteurs d'activité les plus touchés par le chômage, les chiffres ne sont également disponibles qu'à l'échelon cantonal pour des questions de représentativité. Il apparaît que 77,4 % des chômeurs inscrits en décembre 2013 étaient actifs dans le domaine tertiaire dans leur dernier emploi. Ce secteur regroupant 85,1 % des emplois¹ en 2011, c'est effectivement là le secteur le plus touché. Je vous renvoie en revanche à l'OCSTAT pour le détail selon les branches économiques, qui comporte plus de 30 catégories.

La multiplicité des éclairages qu'il faudrait apporter à la question du chômage des jeunes dépasse naturellement ce qui peut être fait dans le cadre de la présente réponse, mais j'espère que ces quelques éléments répondent à l'essentiel du besoin qui est le vôtre à ce stade. Pour davantage de précisions, je me permets de vous renvoyer plus spécifiquement à trois publications de l'OCSTAT qui me semblent intéressantes :

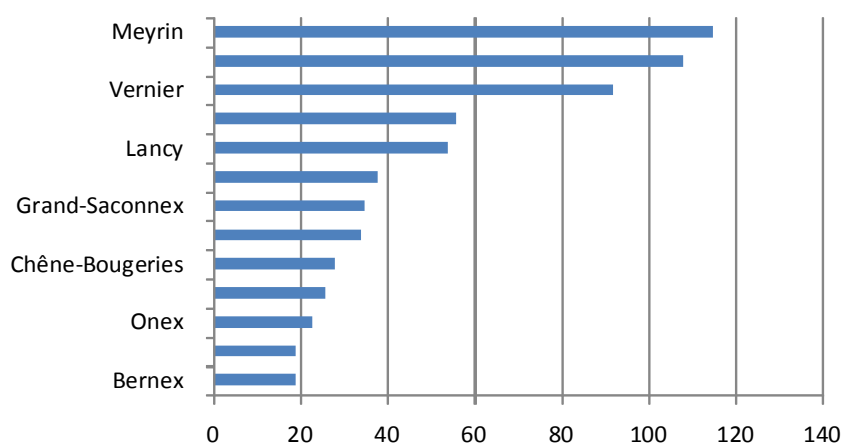
- La communication statistique : Les Genevois et le travail. Résultats de l'enquête suisse sur la population active (ESPA) 2000 – 2009.
- L'information statistique mensuelle : Situation sur le marché du travail, dont l'édition de janvier vient probablement de paraître.
- La cartographie² des chômeurs inscrits de moins de 25 ans.

Au sujet de la création d'emplois dans le secteur privé, on en dénombre 108 à Carouge en 2011 (chiffres bruts, selon dernier relevé disponible). En comparaison intercommunale, Carouge s'inscrit ainsi au deuxième rang après Meyrin (Ville de Genève exclue).

Emplois dans les nouvelles entreprises du secteur privé, en 2011 (sélection des premières communes, hors Ville de Genève).

¹ Source : Office fédéral de la statistique / Office cantonal de la statistique - Statistique structurelle des entreprises 2011.

² Lien Internet : www.Ge.ch > Thèmes > Economie > Statistiques cantonales > Les 21 domaines > 03. Vie active, emploi et rémunération du travail > Chômage > Cartes



Source : Office fédéral de la statistique, Démographie des entreprises.

Ce dynamisme carougeois, dont je me réjouis, s'ajoute aux efforts constants développés par la Ville de Carouge pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes. Ce sont là des éléments encourageants à communiquer aux jeunes, puisque c'est là l'intention que vous portez à travers votre intervention, ce dont je vous remercie.

Je vous prie de recevoir, Madame la Conseillère municipale, Monsieur le Conseiller municipal, l'expression de mes plus sincères salutations.

*Jeannine de Haller Kellerhals
Conseillère administrative*

Nouvelles questions des Conseillers municipaux

Questions écrites

Y a-t'il eu un bilan sur le programme de gestion des horaires, vacances et absences du personnel (Zeit) depuis son introduction ?

*Mesdames les conseillères administratives,
Monsieur le conseiller administratif,*

Ce programme a été introduit début 2012 dans toute l'administration Carougeoise afin entre autres de répondre à un besoin d'outil de gestion des ressources humaines et pour répondre également aux demandes de statistiques du Conseil municipal. Je souhaiterais savoir s'il est possible que les membres du Conseil municipal reçoivent une présentation détaillée de cet outil et un compte rendu expliquant tout ce qu'il est possible de gérer maintenant avec et également tout ce qu'il n'est toujours pas possible de faire. Quel est le bilan de l'utilisation de cet outil après ce temps d'essai ? Quels ont été les principaux problèmes rencontrés ? Qu'a-t-il amené comme amélioration ? Quelles sont ses limites ? En avez-vous tiré des statistiques ? Si oui, quels sont vos constats ? Quel est le taux de satisfaction de ses utilisateurs – employés et chefs ? Quel est le taux de satisfaction des ressources humaines par rapport au programme lui-même ? Quel a été son coût total (programme, charges en personnel etc.) Pouvez-vous évaluer le retour sur investissement ? Par exemple, est-ce que le fait de compter à la minute près le temps effectué par chacun n'a pas eu comme effet pervers l'augmentation des heures supplémentaires ? Y a-t-il eu moins d'absentéisme ? L'outil a-t-il permis d'affiner les statistiques par rapport aux différents types d'absences ?

Je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à mon questionnaire et reste dans l'attente de vos réponses. Recevez mes cordiales salutations.

La question sera transmise au Conseil Administratif qui répondra par écrit.

M. Baertschi : bassin du centre sportif des Pervenches

Lors de la mise en service du bassin du centre sportif des pervenches, construit en 1977, aucune homologation du bassin de 25 m n'a été effectuée. Aujourd'hui, les clubs utilisateurs qui organisent des manifestations sportives se verraient opposer le fait que ce bassin ne serait pas reconnu lors de joutes interclubs. Le Conseil Administratif peut-il se renseigner à ce sujet et dans la mesure où le bassin d'été de la piscine de la Fontenette serait, lui, bel et bien déjà homologué, veiller à mettre à jour la situation pour ces deux bassins.

M. Baud : Rue Alexandre-Gavard, 28

L'UDC ne tolère pas des locaux non occupés et demande des explications. Depuis plus de deux ans, l'immeuble du 28, Rue Alexandre-Gavard est vide de tout occupant.

Trouvez-vous cela normal ? Nous pas.

Il s'agit des anciens bureaux de plusieurs étages de l'Office cantonal du chômage. Alors que l'on connaît tous une crise du logement sans précédent, il n'est absolument pas normal que les bureaux soient libres de tout occupant, surtout lorsqu'il s'agit d'espaces bureautiques loués ou propriété de l'État de Genève. L'État de Genève cautionnerait-il la crise du logement qui frappe Genève ? Le cas échéant, il est urgent de réagir et d'interpréter le Conseil d'État.

Partant de ce constat, nous remercions d'ores et déjà le Conseil Administratif de nous dire à qui appartient ce bâtiment, s'il est au courant de cette situation, s'il entend réagir en écrivant au Conseil d'État pour savoir le pourquoi du comment de favoriser des espaces bureautiques vides et de proposer ces espaces à des sociétés privées cherchant des locaux du genre, ou de les réhabiliter en logements pour les étudiants par exemple.

M. Baud : Quid des 43 recommandations de la Cour des Comptes ?

Dans son rapport du 27 août 2013, la Cour des Comptes a émis 43 recommandations dont tout le monde a pris connaissance, visant essentiellement le service des ressources humaines, géré par Madame la conseillère administrative Jeannine de Haller-Kellerhals. Après sept mois, il nous plairait d'être nantis d'un rapport détaillé sur le traitement de ces recommandations, soit leur évolution en termes de formalisation et de mise en place de l'échéancier fixé par la Cour des Comptes. De plus, nous désirons savoir si ce qui a été déjà mis en place est respecté. Par ailleurs, nous souhaitons avoir connaissance de la manière dont la Madame la conseillère administrative et son important dispositif en termes de personnel gèrent ces recommandations.

Nous posons ces questions dans le but que le service des relations humaines soit à l'avenir un service performant, évitant des processus insuffisamment aboutis et que les erreurs relevées par la Cour des Comptes ne resurgissent plus à l'avenir. À ce sujet, il nous est agréable de préciser que ces questions sont posées dans l'intérêt de tout le personnel de la commune, qui n'a de cesse d'apporter toute son efficacité dans la gestion des affaires communales. L'UDC veut que le service des ressources humaines soit aussi efficace et efficient conforme aux bases légales et au statut du personnel.

Merci au Conseil Administratif de répondre de manière exhaustive à nos questions.

Questions orales

Mme Stebler : La première particule fine, que font le Canton et Carouge ? Entre mensonge d'Etat et lâcheté...

Mme Stebler observe que parfois, les particules fines dépassent 50 milligrammes par m3. M. Kunz, responsable au Canton, minimise la gravité de ces pics de pollution. Mme Stebler demande à quel moment des mesures seront prises pour la santé. Peut-on prendre langue avec la ville de Genève ou le canton pour enfin, faire des transports publics gratuits ou interdire la circulation de voitures selon leurs plaques d'immatriculation ? Ou continuera-t-on de mentir à la population, avec des centaines de personnes aux urgences à chaque pic de pollution ? Quelles mesures supplémentaires pourraient-

elles être prises, sans mentir et en prenant conscience de notre santé, notamment à la lumière de l'Agenda 21 ?

Vu l'ampleur du sujet, M. Walder pense que ses réponses risquent de ne pas satisfaire Mme Stebler. Il peut néanmoins lui assurer qu'avec ses collègues, ils sont pleinement conscients des dangers. L'OMS a publié hier un rapport annonçant 7 millions de morts en 2013 en lien avec la pollution atmosphérique. Loin d'être une illusion écologiste, la pollution atmosphérique est l'une des premières causes de mortalité. Des liens directs avec le cancer ont été identifiés. Des mesures sont donc en effet à prendre. Comme il y a eu un changement de gouvernement à l'Etat, le Conseil Administratif espère rencontrer prochainement M. Barthassat et lui communiquera ses inquiétudes sur la pollution atmosphérique et la circulation à Carouge. En effet, les enfants en milieu urbain très soumis à la circulation ont 2 à 5 fois plus de risques de développer des problèmes pulmonaires que ceux qui vivent dans des milieux plus protégés comme des quartiers résidentiels ou des zones rurales. Au niveau communal, des mesures sont prises en termes d'aménagement pour limiter le trafic de transit et le tourisme de parking. On peut également inciter les citoyens à utiliser d'autres moyens de transport et encourager la création d'espaces comme des grands parcs publics, mais quant à la gratuité des transports publics, cela ressort d'une loi cantonale et Carouge ne peut pas prendre une mesure de ce type sur son territoire. Ces inquiétudes seront cependant communiquées au responsable cantonal.

Mme Stebler : Salles de gym, la galère

Mme Stebler note que souvent, il pleut et il n'est pas possible de faire du sport dehors. Aussi, une salle de gymnastique communale pourrait être mise à disposition des habitants au quotidien, afin qu'ils pratiquent différentes activités sportives pour leur santé. Elle demande si cette idée est réalisable dans un futur proche et prie la commune de se pencher sur cette question.

Mme Lammar applaudit cette idée, mais explique que la plupart des salles de gym se trouvent dans les écoles et ne peuvent dès lors pas être utilisées durant les horaires scolaires. Elle verra ce qui peut être fait, mais la concrétisation lui semble plus problématique.

M. Voignier : Théâtre

M. Voignier est souvent intervenu au sujet des accès pour les personnes handicapées. Il semble qu'il y a eu un problème avec une personne handicapée qui aurait été expulsée du Théâtre des Amis. Il demande si ce fait n'est qu'une rumeur ou si c'est un fait avéré.

Mme de Haller-Kellerhals a effectivement reçu un courrier de spectateurs, dont l'une est en chaise roulante. Lors du dernier spectacle, il semblerait en effet qu'il y ait eu un problème. La question sera discutée au Conseil Administratif pour prendre des mesures, cet incident étant intolérable.

M. Barthassat : Ecole des promenades

M. Barthassat a lu dans un blog que les paniers de basket étaient cadenassés pour empêcher les enfants de jouer le samedi et le dimanche. Il demande la raison de cette interdiction.

Mme Lammar a elle aussi lu ce blog et a vu des photos sur un réseau social. Elle s'est renseignée, il s'avère que le concierge a eu cette idée malheureuse. Le panier se trouvant juste sous ses fenêtres, il n'a plus supporté le bruit et a eu l'idée de cadenasser le panier. On a pris langue avec lui pour lui dire que ce n'était pas acceptable. Le Conseil administratif verra néanmoins la possibilité de déplacer ce panier de basket.

Mme Marti : Première avancée cycliste route des Jeunes, au Carrefour de l'étoile.

Mme Marti explique que Route des Jeunes, au croisement avec la rue des Acacias, il y avait auparavant une avancée cycliste qui a été supprimée. Malgré la bande cyclable, les cyclistes ne peuvent plus tourner sur la gauche sans s'exposer à des risques. Elle demande s'il serait possible de réhabiliter cette avancée cycliste qui les préserve de tout danger.

M. Walder trouve que c'est une très bonne remarque et se renseignera pour savoir si c'est possible.

Mme Marti : Compensation carbone

Mme Marti observe que la Présidente a choisi d'aller à Munich en avion, ce qu'elle déplore, car ce choix est en contradiction avec l'Agenda 21 et les options que prennent le Conseil municipal et le Conseil Administratif. Puisque cela se fait, elle demande s'il est prévu de payer des compensations carbonées.

Mme Lammar pense que c'est en effet prévu, cette compensation devrait être comprise dans l'offre de l'agence de voyages.

Mme Marti : Livre des recettes du monde

Mme Marti souhaite parler de ce livre qui est l'aboutissement d'une démarche faite par la Maison de quartier et la Biblioquartier. Il s'agit d'un livre de recettes du monde produit dans le cadre de la semaine d'action contre le racisme. Des ateliers ont été organisés et des parents sont venus présenter des recettes, réalisées par des enfants et illustrées par d'autres. Le vernissage a eu lieu à l'occasion d'une grande fête à laquelle n'a malheureusement participé aucun autre conseiller municipal, ce qu'elle déplore. Le livre a été édité à un tirage très limité. Comme il est très bien fait, elle demande s'il est envisageable d'en imprimer d'autres exemplaires et de les vendre au prix de revient dans les lieux publics de la commune.

Mme Lammar répond que cette idée sera étudiée.

M. Maulini : Zone piétonne, rêve ou réalité ?

M. Maulini s'inquiète depuis plusieurs années, car une zone piétonne avait été votée ici même et il souhaitait la voir de son vivant politique. Voyant le temps passer avec horreur, il demande ce qu'il en est.

M. Walder répond qu'il y a eu un premier recours. On a fait appel à la décision, aussi, le Conseil Administratif attend désormais la décision de la juge. Si elle déboute encore les recourants, ils auront la possibilité d'aller au Tribunal fédéral. Le Conseil Administratif pense qu'il n'y a aucune base légale pour repousser ce projet, en outre, le vote répondait à une initiative. Les signataires ont eux aussi le droit de faire respecter leur volonté. Les procédures de recours sont hélas une réalité qu'il faut accepter.

Mme Molinari : évaluation énergétique des bâtiments communaux

Le règlement d'application sur la loi sur l'énergie prévoit que d'ici 2015, tous les bâtiments publics soient étiquetés du point de vue énergétique. Elle demande si le Conseil Administratif a déjà entamé des réflexions à ce propos, car cela permettrait de faire une information publique. Elle demande aussi si l'on peut prévoir un plan d'assainissement des bâtiments qui s'avèreraient en dessous des normes.

Mme Lammar répond que des évaluations énergétiques des bâtiments ont été faites. Une personne est responsable de ces questions énergétiques et y travaille. Quant au suivi concret de ces évaluations, on pourrait faire un effort supplémentaire. On sait que certains bâtiments sont extrêmement énergivores, même si pour certains, cette consommation est inhérente à leur fonction. La problématique est surtout que les transformations sont complexes dans les bâtiments du vieux Carouge, car il faut passer par la CMNS.

Mme Molinari la remercie et réitère que l'étiquetage est un instrument qui permettra de rendre ces problématiques mieux connues.

Mme Molinari : Stationnement deux roues

Mme Molinari signale que des deux roues se garent sur la place du Temple, notamment vers la rue où passe le tram. Elle en a d'ailleurs compté huit ce matin. Avec la venue des beaux jours, les accès doivent être maintenus.

Mme Lammar note que cette question avait déjà été soulevée par M. Wolfisberg. Il a été donné comme instruction à la Fondation des parkings d'agir avec bon sens, mais d'amender les scooters

entravant les passages. Elle relancera la Fondation des parkings pour qu'elle soit plus sévère à cet endroit.

M. Baertschi : engagement des SIG pour la remise en état des surfaces de trottoir à la rue Ancienne.

Les travaux vont s'étendre jusqu'au mois de novembre, aussi, M. Baertschi demande si la réfection des surfaces en ciment sera faite en une fois et si ces travaux sont bien de la compétence des SIG.

M. Walder répond que ces travaux sont à la charge des SIG, sauf une petite partie financée par la Ville de Carouge. Il s'agit de dalles en ciment.

M. Morex : place du temple

M. Morex avait la même question que Mme Molinari, mais la réponse de Mme Lammar ne lui convient pas. Il y a quelque temps, un cabanon de ventes de glaces a été déplacé pour être réputé inesthétique. Il trouve qu'il en va de même avec les scooters et les vélos. La Fondation des parkings est une chose, mais les APM peuvent également sévir.

Mme Lammar demandera à la Fondation des Parkings d'être plus stricte et systématique.

M. Walder ajoute qu'il manque à certains endroits des places deux roues. Cette carence devait être compensée dans le projet de la zone piétonne, mais comme ce dernier est gelé par les recours, le développement des places deux roues est lui aussi en suspens.

M. Morex réplique que les APM peuvent eux aussi jouer leur rôle. Aussi, pour augmenter le nombre de places deux roues, il faut peut-être diminuer les kilomètres de terrasses.

Mme Lammar rappelle à M. Morex que le contrôle du stationnement est de la responsabilité de la Fondation des parkings. Les APM amendent les véhicules véritablement en infraction et en stationnement dangereux, par exemple sur les passages piétons.

La Présidente souhaite joyeux anniversaire à M. Alain Juget.

Applaudissements

La Présidente lève la séance à 20h35.